

## Assurance décennale sur rideaux de fer enseigne, entreprise fermée

Par **Cricri Oue**, le **07/10/2015** à **21:56**

Bonjour, je viens pour un renseignement capital

Un ami proche est gérant d'une salle de sport.

Il est en location - achat des murs, partie achat effective dans 2 ans si tt va bien coté finance.

Son rideau de fer est tombé ce midi en arrachant faux plafond et en abimant sa facade ( 11 metres de long)

Le rideau est sous décennale mais l'entreprise est fermée.

Comment cela va-t-il se passer ? que peut-il faire ? Est-ce son assurance, celle du proprio actuel ( a priori le rideau serait à la charge de mon ami mais pas sûr que cela soit légal) ou l'assurance décennale joue-t-elle tjs comme pour les constructeurs ?

Merci beaucoup car c'est un coup dur pour sa salle ( de sport) et un manque à gagner car entrée inaccessible pour le moment.

Il fait rentrer par une petite porte ds une salle de cours mais c'est vraiment très compliqué.

Merci d'avance